**Acte d’engagement**

**AE**

**Travaux d’Aménagement du Nouveau Siège de la CPAM de la Gironde**

**Lot n° 8 : Agencement**

**Marché n° 26-2025TR**

**MAPA**

Procédure adaptée (en application de l’arrêté du 16 juin 2008 portant réglementation des marchés des organismes de Sécurité sociale, et renvoyant à l’article R2123-1 du code de la commande publique et aux articles 27 et 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et à l’article 42 de l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

|  |  |
| --- | --- |
| **Date de notification du marché :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Montant du marché :** | **€ T.T.C.** |

L’équipe de maîtrise d’œuvre est composée telle que :

**Equipe de maîtrise d’œuvre (Groupement conjoint – mandataire conjoint) :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom membre du groupement** | **Prestation exécutée par le membre du groupement** | **Nom et prénom du signataire** |
| **KARDHAM**  38 rue Alfred Duméril  31400 Toulouse | Bureau d’Etudes Techniques Tous Corps d’Etat (structure, fluide, thermique, VRD, économie)– mandataire conjoint du groupement | Frédéric MIQUEL |
| **EMACOUSTIC**  25 boulevard Wilson - 67000 Strasbourg | Acoustique | Emeric BOUSSELY |

dûment mandatée et désignée dans les pièces par l’expression « Maître d’œuvre ».

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l’article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés par renvoi de l’arrêté du 16 juin 2008 portant réglementation des marchés des organismes de Sécurité sociale est Monsieur Philippe Claussin, Directeur de la Caisse primaire d’assurance maladie de la Gironde.

Monsieur Julien Lacroix, Directeur de la Stratégie et des Moyens est la personne signataire du marché.

L’agent-comptable, Monsieur Philippe Latournerie est le comptable assignataire des paiements.

**PREAMBULE**

Les travaux sont répartis en dix (10 lots), traités par marchés séparés, à savoir :

|  |  |
| --- | --- |
| **N° du lot** | **Intitulé du lot** |
| **01** | Installation Chantier |
| **02** | Plâterie |
| **03** | Menuiserie intérieure et Plancher technique |
| **04** | Cloison amovible et Mur mobile |
| **05** | Faux-plafond et Acoustique |
| **06** | Sols souples |
| **07** | Revêtements muraux et Peinture |
| **08** | Agencements |
| **09** | Electricité |
| **10** | CVC et Plomberie |

Le présent acte d’engagement se rapporte au :

**Lot n°**

1. CONTRACTANT(S)

Je soussigné[[1]](#footnote-1) :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société[[2]](#footnote-2) :

Nom :

Adresse :

N° SIREN :

N° SIRET :

N° d’activité économique principale :

N  et ville d’enregistrement au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou n° et ville d’enregistrement au répertoire des métiers :

Et agissant en tant que :

mandataire[[3]](#footnote-3)

membre

du groupement[[4]](#footnote-4) :

conjoint ;

solidaire ;

après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;

m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus,

nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus,

à exécuter les travaux dans les conditions définies ci-après.

L'offre ainsi présentée

ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours.

ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours ;

à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation (RC).

1. PRIX

Les modalités d’actualisation des prix sont fixées à l’article 6 du CCAP. Le mois de référence du prix global et forfaitaire proposé, appelé « mois zéro » est obligatoirement le mois de remise des offres, soit juin 2018 (mois zéro).

**Marché traité à forfaitaire**

**2.1 – Prix en solution de base**

Le titulaire s’engage pour le prix suivant :

**Montant H.T. :**      **€**

**Montant de la TVA :**       **€**

**Montant T.T.C. :**      **€**

**Soit en lettres (T.T.C. en euros) :**

**🡺 Il est joint à la présente une décomposition du prix global forfaitaire (DPGF).**

**Zone réservée au pouvoir adjudicateur**

Montant définitif de la solution de base après mise au point éventuelle :

**Montant H.T. :**      **€**

**Montant de la TVA :**       **€**

**Montant T.T.C. :**      **€**

**Soit en lettres (T.T.C. en euros) :**

**2.2 – Prix de la ou des Prestations Supplémentaires Eventuelles – obligatoires – lot 8 uniquement**

Après avoir dûment pris connaissance du Règlement de la consultation et du cadre contractuel des Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE), l’opérateur économique propose les prix suivants pour la ou les Prestations Supplémentaires définies au CCTP.

Les opérateurs économiques doivent obligatoirement remettre une offre de prix pour la ou les PSE sous peine que leur offre soit rejetée comme incomplète. Il appartient aux candidats de s’y référer, d’en calculer le prix sur le présent acte d’engagement. Un cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (CDPGF) doit être joint à l’acte d’engagement pour chaque PSE.

Le candidat doit ensuite obligatoirement indiquer :

* Le prix qui résulte de l’ajout de la variante considérée à la solution de base ;
* La moins-value ou la plus-value en rayant la mention inutile que cela représente par rapport au montant de la solution de base.

Pour le présent marché, les prestations supplémentaires éventuelles seront les suivantes :

* **Lot 08 : Agencement**

L’entrepreneur du présent lot aura à sa charge la fourniture et pose d’un ensemble rangements mutltiservice à chaque étage du projet :

* Structure primaire en ossature MDF bois fixé mécaniquement au sol et aux parois attenantes
* Agencements mis en œuvre de faux plancher à faux-plafond.
* Placard rangement :
  + Structure en MDF formant placard de rangement avec 8 portes battantes.
  + Ouverture par prise de main intégrée.
  + Fermeture par clés.
  + Ces panneaux MDF sont habillés d’un revêtement mélaminé type EGGER référence H3165 ST12 Chêne Vicenza Clair ou équivalent chez un autre fournisseur. Chants ABS assortis.
  + Intérieurs caissons non vus en mélaminé blanc.
  + Tablettes intérieures sur taquet réglable en hauteur composé d’un panneau MDF d’épaisseur 18 mm habillé d’un revêtement mélaminé en mélaminé blanc type EGGER, Polyrey ou Formica, également sur les chants et arrête. Ces panneaux seront fixés à l’ossature secondaire selon toutes sujétions de l’entrepreneur.
* Joue d’habillage, Fileurs verticaux et plinthe :
  + L’entrepreneur du présent Lot prévoit la fourniture et pose d’un panneau d’habillage en partie haute et en partie droite,de fileurs gauches et droites et d’une plinthe.
  + Ces panneaux seront habillés d’un revêtement mélaminé type EGGER H317 ST12 chêne Vicenza ou équivalent chez un autre fournisseur.

**Pour cet agencement l’entreprise dissociera le chiffrage de la partie habillage et la partie intérieure de l’agencement**

* **Prestation Supplémentaire n° 01 :**

**Zone réservée au pouvoir adjudicateur :**

Retenue

Non retenue

**Montant H.T. de la PSE n°01 :      €**

**Montant de la TVA :       €**

**Montant T.T.C. de la PSE n°01 :      €**

**Soit en lettres (T.T.C. en euros) :**

**Montant de la solution de base + PSE 1 :**

**Montant H.T. :      €**

**Montant de la TVA :       €**

**Montant T.T.C. :      €**

**Soit en lettres (T.T.C. en euros) :**

**Soit une moins-value / une plus-value T.T.C. de :       €**

1. Paiements

Le maître d’ouvrage se libera des sommes dues tel que cela résulte de l’article 2 du présent acte d’engagement au titre du présent marché dans les conditions suivantes :

**3.1 – Compte unique**

En cas de cocontractant unique et en cas de groupement d’opérateurs économiques constitué en la forme solidaire, il sera versé les sommes dues au titre du présent marché sur un compte unique ouvert au nom de :

**Titulaire du compte :**

**N° IBAN :**

**BIC :**

Il peut être agrafé, à cet effet, au présent acte d’engagement un RIB.

**Avance :**

je ne refuse pas de percevoir l’avance à laquelle je peux éventuellement prétendre en application de   
l’article 9 du CCAP.

je refuse de percevoir l’avance à laquelle je peux prétendre en application de l’article 9 du CCAP.

**3.2 – Comptes séparés**

En cas de groupement d’opérateurs économiques constitué en la forme conjointe, il sera versé sur des comptes séparés les sommes dues à chacun des membres du groupement au titre du présent marché.

En ce cas, il sera joint au présent acte d’engagement un tableau synthétique de répartition des paiements pour le prix en solution de base, et le cas échéant, pour les variantes obligatoires, par opérateur économique en indiquant clairement les sommes dues pour chacun d’entre eux.

Il peut être agrafé, à cet effet, au présent acte d’engagement un RIB par membre du groupement conjoint.

Un deuxième tableau détaillera, selon les modalités définies au CCAP, les prestations prises en charge par chacun des opérateurs économiques et le prix correspondant.

**1er contractant :**

**Titulaire du compte :**

**N° IBAN :**

**BIC :**

je ne refuse pas de percevoir l’avance à laquelle je peux éventuellement prétendre en application de   
l’article 9 du CCAP.

je refuse de percevoir l’avance à laquelle je peux prétendre en application de l’article 9 du CCAP.

**2ème contractant :**

**Titulaire du compte :**

**N° IBAN :**

**BIC :**

je ne refuse pas de percevoir l’avance à laquelle je peux éventuellement prétendre en application de   
l’article 9 du CCAP.

je refuse de percevoir l’avance à laquelle je peux prétendre en application de l’article 9 du CCAP.

**3ème contractant :**

**Titulaire du compte :**

**N° IBAN :**

**BIC :**

je ne refuse pas de percevoir l’avance à laquelle je peux éventuellement prétendre en application de   
l’article 9 du CCAP.

je refuse de percevoir l’avance à laquelle je peux prétendre en application de l’article 9 du CCAP.

**🡺 Important : toute case non renseignée vaut renonciation à l’avance.**

1. montant de la sous-traitance ayant droit au paiement direct

**4.1 – Montant de la sous-traitance proposée avant la date limite de remise des offres**

La ou les annexes au présent acte d’engagement dénommée(s) déclaration de sous-traitance vaut (valent) demande d’acceptation du ou des sous-traitants et de leurs conditions de paiement.

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement.

Il résulte de l’annexe ou de l’ensemble des déclarations annexées au présent acte d’engagement que le montant total des prestations que l’envisage ou que nous envisageons de sous-traiter et pour lesquelles le ou les sous-traitant(s) envisagé(s) est (sont) ayant droit au paiement direct est de :

**Montant T.T.C. :**      **€**

**Soit en lettres (T.T.C. en euros) :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation du sous-traitant** | **Nature de la prestation** | **Montant de la prestation T.T.C.** |
|  |  |  |

**Zone réservée au pouvoir adjudicateur**

**Montant total des prestations sous-traitées dont la sous-traitance a été acceptée définitivement et ayant droit au paiement direct :**

**Montant T.T.C. :**       **€**

**Soit en lettres (T.T.C. en euros) :**

**🡺 Ce montant ne peut être cédé ou nanti par le titulaire du marché.**

**4.2 – Evolution du montant de la sous-traitance après la date limite de remise des offres**

Dans l’hypothèse où l’opérateur économique présenterait de nouveaux sous-traitants pour acceptation après la date limite de remise des offres ou bien encore après que l’exemplaire unique de la copie de l’original du marché lui ait été notifié, il devra produire l’exemplaire unique de la copie de l’original du marché afin que soient actualisées par le pouvoir adjudicateur les informations relatives au montant total sous-traité sauf naturellement s’il a cédé ou nanti son marché. Ces informations sont destinées aux établissements bancaires et engagent le titulaire du marché.

**Zone réservée au pouvoir adjudicateur**

**Tracé des prestations dont la sous-traitance a été proposée et acceptée après la date limite de remise des offres et constatée par acte spécial avant toute cession ou nantissement.**

**Acte spécial n° 1 :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation du ou des sous-traitant(s)** | **Nature de la prestation** | **Montant de la prestation T.T.C.** |
|  |  |  |

**Le nouveau montant total des prestations sous-traitées, qui correspond à l’addition du montant des prestations sous-traitées avant la date limite de remise des offres et du montant des prestations sous-traitées fixé ci-dessus, est de :**

**Montant T.T.C. :**       **€**

**Soit en lettres (T.T.C. en euros) :**

**🡺 Cette stipulation annule et remplace la précédente.**

**Acte spécial n° 2 :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation du ou des sous-traitant(s)** | **Nature de la prestation** | **Montant de la prestation T.T.C.** |
|  |  |  |

**Le nouveau montant total des prestations sous-traitées, qui correspond à l’addition du montant des prestations sous-traitées avant la date limite de remise des offres et du montant des prestations sous-traitées fixé ci-dessus, est de :**

**Montant T.T.C. :**       **€**

**Soit en lettres (T.T.C. en euros) :**

**🡺 Cette stipulation annule et remplace la précédente.**

1. cession ou nantissement de creance

Remplir l’annexe II portant copie certifiée conforme à l’original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l’établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément aux articles  
L.313-23 à L.313-34 du Code monétaire et financier.

1. délai global de paiement

Conformément aux dispositions de l’article 183 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le délai global maximum de paiement des de trente (30) jours.

A l’expiration du délai de paiement, le titulaire a droit, sans qu’il ait à les demander, au versement des intérêts moratoires et à l’indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement prévus aux articles 39 et 40 de la loi 2013-100 du 28/01/2013.

Le montant de l’indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement est fixé à quarante euros (40 €).

Les intérêts moratoires qui pourront être dus seront calculés sur la base du taux d’intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au 1er jour du semestre de l’année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir majorés de huit (8) points de pourcentage.

1. Délais

L’ensemble des travaux tous corps d’état sera exécuté dans le délai global plafonné à 7,5 mois à compter de la date fixée par la notification du maître d’ouvrage prescrivant l’ouverture du chantier, période de préparation comprise.

En cas d’allotissement, l’opérateur s’engage à exécuter les travaux qui lui sont confiés dans le sous-délai d’exécution propre à son lot tel qu’il figure dans le calendrier d’intervention et selon la date de démarrage indiqué dans l’ordre de service.

je certifie

nous certifions

que les travaux seront réalisés avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du nouveau Code du travail.

|  |
| --- |
| **ENGAGEMENT DU CONTRACTANT** |
| Le présent acte d’engagement est fait en un seul original.  A  Le  Mention manuscrite "lu et approuvé"  **Signature du (ou des) contractant(s)** |

|  |
| --- |
| **REPONSE DE L’ORGANISME** |
| La présente offre est acceptée :  en ce qui concerne le **lot n° ……**  pour l’offre de base.  avec la (les) Prestations Supplémentaires Eventuelles suivantes :  A Bordeaux, le  **Le Directeur de la Stratégie et des Moyens,**  **Julien LACROIX** |
|  |

|  |
| --- |
| **NOTIFICATION DU MARCHE** |
| La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.  Elle consiste en la remise d’une photocopie certifiée conforme du marché au titulaire (dans ce cas le titulaire signera la formule ci-dessous).  Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception (dans ce cas, l’avis de réception daté et signé par le titulaire sera collé ci-dessous). |
| **Remise contre récépissé :**  « Reçu à titre de notification une copie du présent marché »  A       , le  **Signature du titulaire** |

|  |
| --- |
| **Remise par lettre recommandée avec AR :**  Réception par le titulaire de la copie certifiée conforme, le  *Coller dans ce cadre l’avis de réception postal, daté et signé par le titulaire* |

**Annexe A**

**demande d’acceptation d’un sous-traitant et d’agrement des conditions de paiement du contrat de sous traitance**

* **Marché**

**Travaux d’aménagement du Nouveau Siège Social de la CPAM de la Gironde 26\_2025TR**

* **Titulaire :**

* **Prestations sous-traitées :**

**Nature :**

**Montant prévisionnel des sommes à payer directement au sous-traitant :**       € H.T.

|  |  |
| --- | --- |
| **SOUS-TRAITANT** | |
| Je soussigné(e) : |  |
| Agissant en mon nom personnel  ou  Agissant au nom et pour le compte de la société  ***(à adapter selon le cas – rayer la mention inutile)*** |  |
| Domiciliée : |  |
| Téléphone : |  |
| Fax : |  |
| Adresse e-mail : |  |
| Immatriculé(e) à l’INSEE : |  |
| Numéro d’identité entreprise (SIREN) : |  |
| Numéro d’établissement (SIRET) : |  |
| Code d’activité économique principale (APE) : |  |
| Numéro d’inscription au Registre du Commerce : |  |
| Forme juridique de la société : |  |

**Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d’engager le sous-traitant :**

*(Indiquez le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l’habilitation à engager le sous-traitant).*

**Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct :**

NON

OUI

**Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) :**

|  |  |
| --- | --- |
| Compte ouvert au nom de : | |
| Sous le numéro : | Clé RIB : |
| Banque : | |
| Code Banque : | Code guichet : |

* **Conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance :**

Le sous-traitant demande à bénéficier d’une avance :

NON

OUI

Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

Date (ou mois) d’établissement des prix :

Modalités de variation des prix :

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfactions et retenues diverses :

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l’article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

* **Capacités professionnelles et financières du sous-traitant :**

* **Attestations sur l’honneur du sous-traitant :**

Le sous-traitant *déclare sur l’honneur*, en application des articles 45 et 48 de l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics :

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l’honneur :

1. ***Condamnation définitive :***

* ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du Code de la défense et à l’article L. 317-8 du Code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l’Union européenne.
* ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du Code pénal.

1. ***Lutte contre le travail illégal :***

* ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 , L. 8251-1 et L. 8251-2 du Code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l’Union européenne.
* pour les contrats administratifs, ne pas faire l’objet d’une mesure d’exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du Code du travail.

1. ***Obligation d’emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :***

pour les marchés publics et accords-cadres soumis au Code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

1. ***Liquidation judiciaire :***

ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l’article L. 640-1 du Code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même Code, et ne pas faire l’objet d’une procédure équivalente régie par un droit étranger.

1. ***Redressement judiciaire :***

ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du Code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d’une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l’accord‑cadre.

1. ***Situation fiscale et sociale :***

avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s’être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l’organisme chargé du recouvrement.

1. ***Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :***

* ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l’article L. 1146-1 du code du travail.
* avoir, au 31 décembre de l’année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l’obligation de négociation prévue à l’article L. 2242-5 du Code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission.

1. ***Que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.***

* **Comptable assignataire des paiements :**

Monsieur Pierre CAMY – Agent-comptable

|  |  |
| --- | --- |
| A  Le  **Le Directeur de la Stratégie et des Moyens**  **Julien LACROIX** | A  Le  **Le Titulaire** |

**ANNEXE B**

**Nantissement OU CESSION DE CREANCE[[5]](#footnote-5)**

**Désignation du pouvoir adjudicateur :**

Caisse Primaire d’Assurance Maladie de la Gironde

Place de l’Europe – 33085 Bordeaux

**Le pouvoir adjudicateur est représenté par :**

M. le Directeur Philippe Claussin

**Désignation de la personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R 2191-59 et suivant du code de la commande publique :**

Monsieur Philippe Claussin,

Directeur de la Caisse Primaire d’Assurance Maladie de la Gironde.

**Désignation du comptable public assignataire (1) :** Monsieur Philippe LATOURNERIE, Agent Comptable de la CPAM de la Gironde.

**Identification du créancier au titre du marché public**

Désignation du créancier (Nom, raison sociale, adresse, numéro SIRET) :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Renseignements complémentaires sur le créancier ([[6]](#footnote-6)) :

* Titulaire du marché
* Sous-traitant de premier rang
* Membre d'un groupement solidaire
* Membre d'un groupement conjoint
* Mandataire solidaire
* Mandataire conjoint
* Agissant pour son propre compte
* Habilité à céder ou nantir la créance du groupement

*Dans ce dernier cas, indiquer la référence de l'habilitation*

**Identification de la créance cessible ([[7]](#footnote-7))**

Désignation du marché et de son montant (références, date de notification, montant) :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………  
Le cas échéant, désignation de la tranche et mention de son montant :

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………  
Le cas échéant, désignation du lot et de son montant :

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………  
Le cas échéant, désignation du bon de commande et de son montant :

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Le cas échéant, éléments relatifs aux clauses de variation de prix applicables à la créance :

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………  
Le cas échéant, éléments relatifs aux clauses de pénalités susceptibles d'être appliquées à la créance :

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………  
Le cas échéant, autres renseignements :

……………………………………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………………………………

**Renseignements complémentaires affectant le marché et/ou la créance ([[8]](#footnote-8))**

* Le marché prévoit le versement d'une avance au créancier au titre du marché

En cas d'avance, son pourcentage : …………………%

* Le marché prévoit une retenue de garantie

En cas de retenue de garantie, son pourcentage : ………………….%

* Le marché prévoit un délai d'exécution des prestations

Dans ce cas, la durée mentionnée est de (ans/mois) : ……………………………………………………………………

Le cas échéant, les dates prévisionnelles de début d'exécution et d'achèvement sont :

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

* Le marché prévoit un délai maximum de paiement

Dans ce cas, le délai maximum de paiement est de : …………………………………………………………………….

Le cas échéant, référence du taux des intérêts moratoires mentionné : ………………………………………………..

* Le marché ne prévoit pas un délai maximum de paiement

Dans ce cas, le délai maximum de paiement est de : ……………………………………………………………………..

Dans ce cas, référence du taux des intérêts moratoires applicable ([[9]](#footnote-9)) : ………………………………………………..

* Le marché prévoit un montant ([[10]](#footnote-10))

Montant prévu pour l'ensemble du marché : ……………………………….....EUR (TTC)

Montant prévu pour la tranche concernée :……………………………………EUR (TTC)

Montant prévu pour le lot concerné :……………………………………………EUR (TTC)

* Le titulaire souhaite ne pas confier l'exécution d'une partie des prestations à des sous-traitants ayant droit au paiement direct

Cette partie non sous-traitée est au maximum de : …………………………..EUR (TTC).

**Modification(s) ultérieure(s) de la créance**

(à renseigner autant de fois que nécessaire)

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

En cas de cession ou de nantissement, le cessionnaire ou le titulaire du nantissement transmet l'original du présent certificat au comptable public assignataire, conformément à l'article 106 du code des marchés publics ([[11]](#footnote-11)).

A ………………….. le …………………………

Signature du pouvoir adjudicateur ou de son représentant

1. Nom, prénom, qualité du signataire, adresse professionnelle, téléphone et adresse mail. [↑](#footnote-ref-1)
2. Joindre l’acte d’habilitation autorisant la personne à représenter la personne morale. [↑](#footnote-ref-2)
3. Joindre l’acte justifiant du mandat de l’opérateur économique. [↑](#footnote-ref-3)
4. Joindre la copie de la convention privée de groupement ou tout autre acte justifiant de la constitution du groupement d’opérateurs économiques dans les conditions prévues au Règlement de la consultation. [↑](#footnote-ref-4)
5. *Conformément à l'article 127 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il doit être établi un certificat de cessibilité distinct pour chaque comptable public concerné par un même marché public, en y retraçant la part de la créance totale que le comptable auquel il est transmis est appelé à mettre en paiement.* [↑](#footnote-ref-5)
6. *Cocher la ou les cases correspondantes.* [↑](#footnote-ref-6)
7. *Lorsque le montant est demandé, faire apparaître le montant TTC, le montant HT et celui de la TVA.* [↑](#footnote-ref-7)
8. *Cocher la ou les cases correspondantes* [↑](#footnote-ref-8)
9. *En l'absence de clause contractuelle, il convient d'indiquer le délai maximum de paiement et la référence au taux des intérêts moratoires prévus par la réglementation en vigueur.* [↑](#footnote-ref-9)
10. *Pour les marchés à bons de commande comportant un minimum et un maximum, ceux-ci doivent être indiqués. Pour les marchés comportant un prix estimatif, celui-ci doit être indiqué.* [↑](#footnote-ref-10)
11. *Il est rappelé que les cessions ou nantissements réalisés en application du code monétaire et financier ne peuvent être honorés par le comptable public assignataire que s'ils lui sont notifiés et les cessions ou nantissements de droit commun que s'ils lui sont signifiés* [↑](#footnote-ref-11)